

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes

Le 25 septembre deux mil vingt à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 21/09/2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : BEAL Gérard, BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly, TONKENS Gerben.

Excusé(e)s : MARTIN Virginie, SOUVIAT Benjamin, VEY Gaëlle

Pouvoir(s) : MARTIN Virginie à BERNARD Françoise, VEY Gaëlle à ROCARPIN Nelly.

Secrétaire de Séance : RASCLARD Muriel

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

M. Gérard BEAL demande que la question relative à la composition des commissions communales soit abordée lors de la rédaction du règlement du conseil municipal.

Monsieur Luc Champ souhaite que le dossier du canal soit évoqué en début de réunion.

Monsieur le Maire rappelle que cette question sera abordée dans les questions diverses et après épuisement de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Muriel RASCLARD.

Délégation du conseil municipal au Maire : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande des services préfectoraux, il convient de préciser certaines rubriques reçues en délégation le 15 juin dernier. Le Conseil unanime approuve les précisions apportées.

Formation des élus : Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, qui l'approuve à l'unanimité, les nouvelles modalités de mise en œuvre du droit à la formation des élus, du recueil annuel des besoins de formation et de leurs financements.

Création poste adjoint administratif : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient pour le fonctionnement de l'agence postale communale et de l'accueil de la Mairie de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 21 novembre et pour une année. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Amortissement des participations aux travaux d'électrification rurale : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Françoise BERNARD qui rappelle le principe des amortissements et expose qu'il convient de fixer la durée des participations aux travaux d'électrification rurale à 10 ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 – contribution SDIS 07 : Monsieur le Maire expose que, suite à la notification par la CAPCA de la participation de la commune de Flaviac aux travaux de construction du nouveau centre de secours, il convient d'envisager une augmentation de crédits afin d'autoriser en temps voulu le mandatement du 1^{er} acompte, légèrement supérieur au montant inscrit au BP 2020. La décision est approuvée à l'unanimité.

Abandon du projet d'aménagement d'une aire polyvalente de loisirs : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Françoise BERNARD. Elle expose qu'après consultation des utilisateurs potentiels, le projet d'un montant de 145 000 € HT porté par la municipalité précédente et dont les demandes de financement n'avaient reçu aucune suite favorable, ne s'avère plus justifié. Par ces motifs, l'abandon de l'opération est entériné par le conseil à l'unanimité.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – désignation d'un représentant :

Après avoir rappelé le fonctionnement de la commission locales d'évaluation des charges transférées au sein de la CAPCA, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il revient à la commune de Flaviac de désigner son représentant.

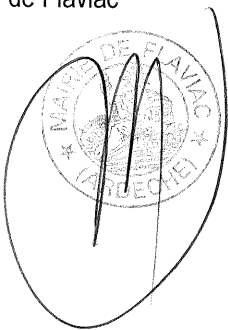
Le conseil unanime désigne Monsieur Michel CONSTANT, pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Questions diverses :

- Projet éolien : réunion d'information le 7 octobre de 16h à 20h – salle du conseil municipal
- COVID : le protocole est mis en place depuis la rentrée et tout se passe du mieux possible compte tenu des circonstances.
- CAPCA :
 - o Voie douce : 3 tranches de travaux sont programmées. Ceux de Flaviac seront réalisés en premier.
 - o SECONDLY : les travaux urgents de réparation de toiture seront engagés sous peu.
- Conseil municipal des enfants : la visite du conseil départemental est prévue le 19 octobre à 10h30. Les anciens référents son conviés à cette visite.
- Formation des élus : Les besoins en formation sont à retourner au plus tôt.
- Commission information : la première réunion est prévue en mairie le 5 octobre à 18h30
- Fermeture du canal : Monsieur le Maire rappelle que la fermeture du canal a été faite suite à l'arrêté préfectoral de l'usage de l'eau et non dans le cadre de la restauration de la continuité écologique. Il précise que dès que l'arrêté sera abrogé, le canal sera remis en eau par la CAPCA, compétente. Messieurs Gérard BEAL et Luc CHAMP demandent à ce que le conseil délibère immédiatement pour le maintien en eau du canal. Ce thème n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, il est proposé d'organiser une séance extraordinaire du conseil municipal consacrée à cette affaire.

La séance est levée à 19h15.

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



Muriel RASCLARD,
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Muriel Rasclard', is written over a horizontal line.